

Participants

Nom	Statut		
	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Etienne Rougeaux	☒	☐	☐
Virginie Pate	☒	☐	☐
Stéphane Ramaux	☒	☐	☐
Virginie Valot	☒	☐	☐
Frédéric Bouton	☒	☐	☐
Stéphanie Desarbres	☒	☐	☐
Paulette Giancatarino	☒	☐	☐
Michel Rochet	☒	☐	☐
Patricia Sermier	☒	☐	☐
Marina Jahier	☒	☐	☐

Pour avis technique

Nom	Statut		
	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Rémi Gauthier	☒	☐	☐
Dominique Morel	☒	☐	☐

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

1. Évaluation des accueils de loisirs

Intervention de M. Hervé Marchal, sociologue, professeur à l'Université de Bourgogne Europe (Dijon), et de M. Paul Bourgeois, diplômé du master de sciences sociales et de sociologie, chargé de l'enquête.

Etienne Rougeaux introduit le point en rappelant la logique d'évaluation des politiques publiques que les élus ont souhaité engager et amorcée avec le champ enfance-jeunesse. Cette évaluation doit permettre de mesurer l'efficacité des actions conduites et, si nécessaire, de les réorienter en cours de mandat. Il souhaite qu'elle soit inscrite de façon systématique dans l'ensemble des politiques de la Communauté de communes.

Méthode de l'évaluation

Hervé Marchal précise que l'évaluation est qualitative. L'objectif est d'accéder à la parole des parents et des animatrices. Un questionnaire aurait été peu adapté au nombre de personnes concernées et limitant, car il se réduit aux questions des commanditaires et néglige celles que se pose le terrain. L'enquête repose sur :

- Des entretiens collectifs (focus groups) avec 10 parents volontaires, d'une durée d'environ 2 h 30, conduits à partir de 4 à 6 questions de cadrage et de relances reprenant les mots des participants ;
- 10 entretiens individuels avec des animatrices, conduits à partir d'une grille détaillée, le format individuel permettant une expression plus libre.

À la question de Stéphane Ramaux sur le public interrogé, il est précisé qu'il s'agit de parents ayant répondu favorablement à la sollicitation. Les enfants n'ont pas été interrogés, cette démarche demandant un temps beaucoup plus long.



Contexte et questions de l'enquête

Paul Bourgeois indique que l'enquête s'inscrit dans le contexte des difficultés de recrutement. Elle visait à mieux connaître les motivations, l'état d'esprit et les difficultés des animatrices, ainsi que les attentes et les satisfactions des parents. Elle devait répondre à quatre questions :

- Le fonctionnement du service répond-il aux attentes des parents ?
- Quelle place occupe l'accueil de loisirs dans le système éducatif parents/école/périscolaire ?
- Quelles sont les motivations ou désillusions des animatrices, et se sentent-elles reconnues ?
- Le périscolaire est-il reconnu comme un espace éducatif à part entière ?

Résultats des entretiens collectifs avec les parents

Paul Bourgeois présente les principaux enseignements :

- **Inquiétude territoriale.** Les parents expriment un fort attachement à leur territoire, mais aussi le sentiment d'être laissés pour compte et de voir ce territoire évoluer sans avoir leur mot à dire.
- **Forte reconnaissance des apports culturels du périscolaire.** Les parents ne le considèrent pas comme une « garderie » mais comme une prise en charge complète de l'enfant : un accès culturel différent de l'école, des activités ludiques non évaluées, la découverte de nouvelles façons de faire qui se diffusent ensuite dans les familles. Hervé Marchal qualifie le périscolaire d'« espace socialisateur » des familles.
- **Reconnaissance insuffisante du métier d'animatrice.** Les parents expriment leur gratitude et leur confiance, mais jugent le métier peu valorisé, peu reconnu et peu rémunéré. Cette faible reconnaissance institutionnelle constitue selon eux un enjeu majeur pour la qualité et la stabilité du service.
- **Horaires.** Certains parents demandent une ouverture dès 7 h 00 au lieu de 7 h 30. Ils signalent aussi que l'accueil n'est pas toujours prêt à l'ouverture, l'enfant arrivant en même temps que l'animatrice.
- **Communication.** Les parents font état de difficultés de communication avec la Communauté de communes, perçue comme éloignée et peu identifiable. Cette distance institutionnelle nourrit un ressentiment à l'égard du service public. Elle varie fortement d'un site à l'autre, certains parents identifiant très bien les élus et les agents de la CCVA.
- **Changement de logiciel de réservation.** Il est vécu par une partie des parents comme une transformation profonde de la relation au service : l'inscription devient un « achat de service ». Hervé Marchal ajoute que le logiciel impose un coût organisationnel, puisqu'il faut anticiper davantage.
- **Absence de rituels.** Les parents souhaitent des temps d'échange formalisés avec l'animatrice en début et en fin d'année scolaire. Ces temps permettraient de se connaître, de préparer les transitions de l'enfant et de reconnaître le lien construit au cours de l'année.

Sur le logiciel, Paulette Giancattarino rappelle que l'on réserve et que l'on paie à l'avance un spectacle, et Virginie Valot que l'achat de tickets imposait déjà d'anticiper. Paulette Giancattarino ajoute que l'outil évite aux animatrices de réclamer des impayés, ce qui ne relève pas de leur mission. Paul Bourgeois précise que les parents ont surtout mis en avant la perte d'un échange direct avec l'animatrice. Hervé Marchal souligne la différence entre culture orale et culture écrite : les familles plus à l'aise à l'oral se trouvent dépossédées de leur capacité à négocier directement, sur un territoire marqué par de fortes inégalités. Virginie Pate estime que la difficulté tient moins au paiement qu'à la perte d'un interlocuteur humain.



Etienne Rougeaux resitue les échanges dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques. La collectivité doit concilier équité, équilibre économique et service au plus grand nombre, et l'évaluation suppose d'accepter d'entendre des remarques avec lesquelles on peut être en désaccord.

Virginie Valot relève que dix parents constituent un échantillon restreint. Il est souligné que les parents qui participent à ce type de démarche sont généralement les plus impliqués, ce qui peut biaiser le regard porté sur la politique publique. À la question de Virginie Pate sur la méthode, Hervé Marchal précise que l'enquête s'est appuyée sur un état de l'art de la recherche sur le périscolaire en milieu rural, qui reste peu étudié.

Résultats des entretiens individuels avec les animatrices

- **Parcours.** Le choix du métier passe souvent par une réorientation professionnelle ou par des contraintes géographiques. La motivation première est le contact direct avec les enfants.
- **Vision du métier.** Les animatrices tiennent au périscolaire comme temps de détente, d'expression et d'apprentissage du savoir-vivre et du vivre-ensemble, et comme une autre manière d'être qu'à l'école. Ce temps de détente devient un argument de légitimation de leur métier. Hervé Marchal ajoute qu'il peut être un temps de « réhabilitation de soi » pour des enfants en difficulté scolaire, qui y reprennent confiance.

Paulette Giancattarino estime que le métier est de moins en moins exercé « par défaut », les animatrices étant de plus en plus formées. Stéphanie Desarbres rappelle que les éléments présentés reflètent ce qui ressort des entretiens et non une vérité établie.

- **Rapport entre scolaire et périscolaire.** Les relations sont généralement très bonnes, plus apaisées que ne le décrit la littérature scientifique. Certaines écoles souhaitent intégrer les animatrices à l'équipe éducative, dans des limites fixées par la hiérarchie scolaire, et un sentiment de dévalorisation lié à une hiérarchie implicite demeure.

Virginie Pate formule l'hypothèse que la littérature intègre aussi le regard des enseignants, souvent plus sévère. Paulette Giancattarino indique qu'à Mont-sous-Vaudrey il n'existe pas de relation entre l'école et le centre de loisirs.

- **Difficultés quotidiennes.** Les animatrices citent :
 - Une communication marquée par des non-dits avec les parents, qui n'osent pas toujours demander ce qui s'est passé, ce qui nourrit des malentendus ;
 - Le « passif » hérité d'anciennes animatrices d'un site ;
 - L'instabilité des affectations en début d'année ;
 - Des amplitudes horaires larges et des horaires coupés, sources de fatigue et de difficultés d'organisation personnelle.
- **Manque de reconnaissance.** C'est le point le plus marquant de l'enquête. Il se manifeste dans les interactions quotidiennes avec certains parents et par des représentations dégradées du périscolaire : « dame de cantine », « garderie ».
- **PEDT.** Le projet éducatif de territoire est jugé inadapté et trop compliqué pour répondre à des questions qui pourraient être traitées simplement. Les animatrices souhaitent être associées à son élaboration.
- **Aspirations.** Les animatrices veulent être reconnues comme des professionnelles de l'éducation, disposer de moyens adaptés et d'espaces aménagés selon le rythme de l'enfant. Leur rôle est aujourd'hui sous-estimé, mal compris et peu valorisé.



Échanges

Hervé Marchal revient sur l'exemple d'une sonnette portant la mention « garderie » : ces « presque riens » sont des « presque tout », car ils fixent au quotidien l'image du métier. Marina Jahier estime que la question porte surtout sur le sens que l'on souhaite donner à ce mot et sur la manière de faire évoluer les mentalités.

À la question de Patricia Sermier sur les points positifs, Hervé Marchal indique que les animatrices sont très fières de voir les enfants s'épanouir. Selon lui, c'est souvent au périscolaire que l'enfant réapprend à aimer l'école, mais ce travail reste peu visible. Paulette Giancatarino rappelle que les parents se déplacent peu à l'exposition annuelle des travaux des enfants.

Etienne Rougeaux observe que, dans une logique d'évaluation, ce sont les aspects négatifs qui font évoluer les politiques. Il interroge les intervenants sur les leviers de reconnaissance des animatrices.

Hervé Marchal préconise la mise en place de temps d'échange ritualisés, avec une ouverture et une clôture, pour que parents et animatrices apprennent à se connaître. Etienne Rougeaux relève que le logiciel de réservation renforce la distance. Hervé Marchal répond que la rationalisation doit s'accompagner de temps d'échange personnalisés.

Virginie Valot souligne que ces temps supposent que les parents se déplacent, ce qui n'a pas été le cas lors d'une récente rencontre à la micro-crèche. Hervé Marchal suggère de passer par l'enfant, en communiquant sur ce qu'il vit et apprend au périscolaire.

Etienne Rougeaux demande si le périscolaire n'existe pas trop dans l'ombre de l'Éducation nationale. Hervé Marchal le confirme et qualifie le périscolaire d'« objet territorial non identifié », qui reste à définir mais offre aussi une liberté. Stéphanie Desarbres rappelle que c'est l'objet même du PEDT.

Virginie Pate estime que la difficulté tient au partage des lieux : les enseignantes s'approprient l'école et disposent d'une liberté pour organiser accueil et au revoir, que les animatrices ne s'autorisent pas. Hervé Marchal considère que ce cadre doit être créé par la CCVA.

Préconisations

Paul Bourgeois présente les préconisations :

- Un temps d'échange communicationnel, par exemple un « vernissage » réunissant élus, parents, enseignants, animatrices et enfants, pour valoriser ce que fait la Communauté de communes en matière de périscolaire ;
- Un temps d'échange professionnel sous forme de groupes de parole réguliers (une à deux fois par an) avec les parents et avec les animatrices, animés par un agent de la CCVA formé à cet effet, pour faire remonter besoins, attentes et difficultés.

Hervé Marchal estime que deux focus groups par an permettraient de traiter un certain nombre de difficultés, à condition de bien penser la communication en plaçant l'enfant au centre.

Virginie Pate demande si les parents ont le sentiment que leurs enfants sont en sécurité à l'accueil de loisirs : elle y voit le premier élément à faire valoir. MM. Marchal et Bourgeois confirment que ce sentiment de sécurité ressort clairement et qu'aucun parent ne remet en cause les animatrices.

Stéphanie Desarbres invite les élus à suivre, en conseil d'école, les évaluations d'école, qui interrogent systématiquement le périscolaire.



Suites

Etienne Rougeaux propose que les intervenants présentent de nouveau l'étude lors d'une prochaine commission enfance, éventuellement élargie, sous réserve de l'accord de sa présidente, afin d'en débattre et de formuler des propositions. Le bureau remercie les intervenants et félicite Paul Bourgeois pour l'obtention de son diplôme.

2. Note de cadrage budgétaire 2027

Introduction du Président

Etienne Rougeaux remercie les élus et les services pour le travail engagé. Il rappelle que la Communauté de communes réalise chaque année des prospectives budgétaires et ce depuis plusieurs années. Pour la première fois, celle-ci fait apparaître un fort recul des dotations, conjugué à une nette hausse des charges. S'y ajoute l'investissement dans la zone d'activité, qui dote le territoire de capacités d'accueil d'entreprises. Il en résulte un « effet ciseau ».

Pour préserver les marges de manœuvre en fonctionnement, et donc la capacité d'investissement et le rôle d'aménageur du territoire, il faut réfléchir à tous les leviers disponibles, y compris des réorganisations peu coûteuses, dans le cadre du pacte fiscal et financier.

Etienne Rougeaux rappelle la formation-séminaire du bureau et du CODIR les **22 et 23 octobre 2026** (le 23 jusqu'à 13 h), consacrée aux orientations du mandat. Selon lui, on ne peut prendre de bonnes décisions que si tout le monde dispose du même niveau de connaissance et d'information, ce qui vaut aussi pour le conseil communautaire et la CLECT.

Il évoque enfin le contexte national : environ 55 milliards d'euros d'économies annoncés pour 2027, avec des répercussions probables sur les collectivités locales.

Cadrage présenté par Frédéric Bouton

Frédéric Bouton rappelle les priorités politiques :

- Favoriser l'attractivité du territoire ;
- Renforcer le lien avec les communes, au travers du pacte fiscal et du pacte de gouvernance 2026-2032 ;
- Maintenir la mobilisation des agents (régime indemnitaire, temps de travail, séminaire annuel);
- Garantir un service public de qualité et de proximité.

L'objectif de cadrage est de **maintenir l'épargne brute** en agissant sur les charges et sur les recettes de fonctionnement, puis d'achever les investissements engagés : PLUi, fonds de concours, fibre jusqu'en 2027, investissements courants.



Poste	Base	Évolution tendancielle	Impact 2027 (hors arbitrages)
Charges de personnel	4 600 000 € (CFU 2026)	+ 3 % par an	+ 140 000 €
Charges à caractère général	1 150 000 € environ (CFU 2025)	+ 1,7 % par an	+ 20 000 €
Autres charges de gestion courante (chap. 65, dont SDIS)	835 000 € (BP 2026)	SDIS : + 2,5 % en 2026, puis + 1,7 % par an	+ 14 000 €
Total			170 000 à 180 000 € par an

Frédéric Bouton présente les pistes suivantes :

- **Personnel** : pas de création de poste ; réexamen de l'organigramme et des renouvellements de contrats dès 2027, en vue d'une baisse de la masse salariale en 2028 ; mutualisations ; remplacements organisés en interne ; recours aux compétences internes plutôt qu'aux prestataires (informatique, animation numérique, révision du PLUi).
- **Charges courantes** : la plupart des contrats (téléphonie, informatique) ont déjà été renégociés ; réduction, service par service, des prestations extérieures, études et formations ; solarisation du patrimoine et autoconsommation collective ; démarche numérique responsable ; mise à disposition gratuite, par toutes les communes, des locaux utilisés pour les activités intercommunales.
- **Subventions** : réexamen de chaque subvention au regard de l'intérêt communautaire ; renégociation des partenariats ; cadre de financement plus strict.
- **Objectif chiffré** : un premier palier de réduction de **50 000 € en 2027**. Frédéric Bouton demande s'il ne faudrait pas plutôt un effort unique plus important, pour ne pas solliciter les services deux années de suite. Stéphanie Desarbres relève le risque qu'un nouvel effort soit malgré tout nécessaire l'année suivante.

Contribution au SDIS

Etienne Rougeaux s'inquiète de la capacité des petites communes à absorber la hausse de la contribution au SDIS, liée notamment au recrutement de huit sapeurs-pompiers professionnels dans le département. Pour Frédéric Bouton, ce poste coûte désormais autant que le secrétariat de sa mairie. Marina Jahier souligne la difficulté de l'expliquer de façon pédagogique. Michel Rochet indique ne pas avoir eu connaissance d'un rapport établissant une défaillance des volontaires. Virginie Pate précise que le problème tient à la disponibilité en journée : même à Mont-sous-Vaudrey, avec une cinquantaine de pompiers volontaires, les effectifs manquent en journée.

Méthode et leviers

Virginie Pate souligne la difficulté de trouver la juste réponse : arrêter une action permet de faire des économies, mais il est ensuite compliqué de la relancer. Patricia Sermier et Frédéric Bouton rappellent que l'on peut aussi maintenir en réduisant ou en faisant autrement.

Etienne Rougeaux propose de travailler à partir de cinq leviers :



- **La fiscalité** : aucune hausse depuis 2017 ; c'est selon lui le levier le plus simple, qui viendra équilibrer l'ensemble, mais qui n'est pas prioritaire ;
- **Les transferts de compétences réalisés sans transfert de charges**, à recenser et à régulariser ;
- **Les allocations compensatrices**, que la Communauté de communes continue de reverser alors qu'elle ne les perçoit quasiment plus ;
- **Les subventions versées à l'extérieur** : tri, ou baisse uniforme de l'ordre de 3 %, pour un gain estimé de 20 000 à 30 000 € ;
- **L'optimisation des services**, en rapprochant par exemple développement économique et tourisme ou culture et enfance, et en confiant davantage de responsabilités transversales aux agents. Il cite aussi l'examen des horaires d'ouverture du périscolaire.

Débat

Paulette Giancattarino souligne que plusieurs de ces pistes pèseront sur les finances des communes, elles-mêmes exposées à une baisse probable des dotations, et que la baisse des subventions réduira l'activité sur le territoire. Etienne Rougeaux répond que, si rien n'est fait, le tour de vis sera plus fort et qu'il ne sera alors plus possible d'agir ; la collectivité a encore aujourd'hui la possibilité de bouger. Il admet que ne pas avoir augmenté les impôts pendant dix ans a peut-être été une erreur.

Frédéric Bouton estime que l'effort demandé aux communes (allocations compensatrices, prise en charge des bâtiments d'accueil de loisirs) doit s'accompagner d'un effort de la CCVA sur son propre fonctionnement, en réduisant d'abord les dépenses les moins essentielles, sans pour autant tout arrêter en matière de culture ou autres, au regard de l'attractivité du territoire.

Marina Jahier demande que le bureau se prononce en préalable sur le **maintien du périmètre actuel des compétences**, question qui sera nécessairement posée. En réponse à Michel Rochet, Etienne Rougeaux précise que certaines communes louent des bâtiments à la Communauté de communes ou y ont fait réaliser des travaux à sa charge (pour les accueils de loisirs) ; selon lui, l'intercommunalité a atteint un niveau de maturité qui appelle un traitement équitable de toutes les communes. Virginie Pate partage cette analyse et ajoute que les marges réelles des agents en temps et en missions restent à évaluer.

Virginie Pate estime qu'arrêter une compétence serait une solution de facilité, indigne d'une réflexion politique. Frédéric Bouton considère que certaines actions, comme le séminaire annuel des agents, peuvent être organisées plus simplement. Virginie Valot se dit favorable au maintien des compétences en réduisant certains postes de dépenses.

Paulette Giancattarino cite le recours à un photographe extérieur lors du conseil communautaire, alors que la collectivité dispose d'un service communication. Marina Jahier y voit un exemple des leviers internes. Etienne Rougeaux indique qu'une vigilance accrue sur ce type de dépenses s'impose. Virginie Pate souligne que l'effort attendu est conséquent et que les services ont déjà une culture de l'économie. Etienne Rougeaux répond qu'il faut activer les cinq leviers ensemble.

Virginie Pate fait part de sa réflexion sur les partenariats dont le résultat est jugé moyennement satisfaisant : réduire la subvention risque de réduire d'autant le service rendu, tandis qu'une « année blanche » en 2027 permettrait de réfléchir, avec une dimension politique vis-à-vis des partenaires. Etienne Rougeaux estime que chaque « boîte » doit faire l'objet d'un « travail de fourmi » et qu'il faut d'abord s'accorder sur l'objectif et la méthode.

Stéphane Ramaux se déclare favorable au maintien de toutes les compétences. Il juge les marges d'économie étroites dans une collectivité déjà attentive à ses dépenses et appelle à veiller à la



motivation des agents, à qui l'on demande de faire mieux avec moins. Il indique que le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (budget annexe) sera réalisé en interne avec un stagiaire, évitant une prestation extérieure d'environ 15 000 €. Il alerte sur les conséquences pour le milieu associatif si tous les financeurs réduisent leurs subventions en même temps. Frédéric Bouton cite l'exemple d'AGATE Paysage, qui a répercuté la baisse de ses subventions sur ses tarifs ; Stéphane Ramaux répond qu'une association n'a pas toujours cette possibilité.

Stéphanie Desarbres estime que la motivation des agents dépend de la façon dont le sujet est abordé : ils peuvent être fiers de participer à un effort collectif qui préserve les compétences et les postes. Marina Jahier ajoute qu'une démarche est mieux acceptée lorsqu'on y a été associé dès le départ. Frédéric Bouton rappelle que les communes comme la CCVA doivent participer ensemble à l'effort.

Etienne Rougeaux propose que Rémi Gauthier établisse une synthèse des axes de travail issus des échanges, en distinguant les mesures applicables rapidement de celles qui nécessitent une analyse complémentaire, afin de construire un budget phasé. Frédéric Bouton indique que Patirica Sermier rencontrera en novembre, avec Thomas Millet, chaque service et chaque vice-président pour son budget prévisionnel ; il souhaite qu'un travail préalable soit mené sur la formulation, pour que les agents vivent la démarche comme un défi. Marina Jahier demande un temps d'échange dédié du bureau en dehors des réunions ordinaires ; Etienne Rougeaux propose de l'organiser, en complément du séminaire.

Recettes, investissement et calendrier

Frédéric Bouton complète la présentation :

- **Recettes** : évolution annuelle des tarifs (petite enfance, enfance, pôle de vie sociale) ; réflexion sur le maintien de la gratuité des médiathèques ; mobilisation des financements existants ; facturation du juste coût des services mutualisés rendus aux communes (informatique, maintenance patrimoniale, études juridiques) ; hypothèses prudentes sur les allocations compensatrices et la DGF ; inscriptions calées au plus près des dépenses réelles.
- **Investissement** : achèvement des opérations engagées (ZA, PPI, eau, assainissement) ; vulgarisation de la prospective financière ;
- **Fiscalité** : travail rapide sur le pacte fiscal ; cycle de sensibilisation des nouveaux élus aux finances publiques ; vérification des marges de fiscalité (état 1259) ; prise en compte de la loi de finances 2027 définitive.
- **Calendrier** : budget quasiment finalisé en fin d'année 2026, pour un vote début avril 2027.

Rémi Gauthier propose d'enclencher dès 2027 une démarche structurée avec les services et les élus, appelée à se poursuivre sur les exercices suivants, le cas échéant selon la méthode du budget base zéro. Il rappelle que le pacte fiscal devra apporter des réponses concrètes sur les flux financiers entre communes et intercommunalité. Il invite les élus à la prudence dans leurs échanges directs avec les agents, le fonctionnement en silo étant rassurant et la transversalité suscitant des résistances naturelles. Virginie Pate relève que les agents détiennent des informations dont les élus ont besoin ; Stéphanie Desarbres ajoute que ces résistances tiennent souvent à l'inconfort du changement plutôt qu'à une volonté délibérée.

Paulette Giancatarino demande si le nombre de vice-présidents pourrait être mis en cause au nom des économies. Etienne Rougeaux répond que la mobilisation et le travail de chacun le justifient. Selon lui, le choix d'une communauté de communes rurale à taille humaine est un choix politique partagé, dont l'alternative serait un rattachement aux intercommunalités voisines.



Orientations retenues

Le bureau retient, sans vote, les orientations suivantes :

- Maintien du périmètre actuel des compétences communautaires ;
- Méthode de travail fondée sur les cinq leviers exposés par M. le Président ;
- Synthèse des axes de travail établie par Rémi Gauthier ;
- Rencontres budgétaires avec les services en novembre, sur la base d'éléments de langage préparés en amont ;
- Temps d'échange dédié du bureau, en complément du séminaire des 22 et 23 octobre.

3. France Services

Paulette Giancatarino fait part des difficultés de fonctionnement de France Services à Ounans :

- Deux agents d'accueil, avec des horaires hebdomadaires très variables (de 32 h à 45 h, pour une moyenne d'environ 37 h) ;
- Un non-respect de l'obligation d'ouverture cinq jours consécutifs ;
- Une forte fréquentation, qui mêle démarches administratives, agence postale, accueil du RPE et activités de la vie sociale ;
- Des locaux sans confidentialité ;
- Une situation intenable lorsqu'un agent est absent.

Elle présente deux options :

- Fermer le samedi matin, ce qui pénaliserait les usagers actifs reçus sur rendez-vous ;
- Renforcer l'accueil d'environ 15 h par semaine (3 h chaque matin), en mobilisant si possible un agent de la Communauté de communes, sans recrutement.

Etienne Rougeaux rappelle que la gestion du personnel relève des services et non des élus. Il demande à Rémi Gauthier de présenter des propositions d'évolution concertées avec l'équipe d'Ounans. Paulette Giancatarino précise que l'alerte est remontée par la voie hiérarchique. Virginie Pate relève que la difficulté tient au service assuré plus qu'à la fréquentation. À la demande de Paulette Giancatarino, Etienne Rougeaux accepte que le sujet soit inscrit à un prochain bureau.

4. Festival des Semeurs 2027

Marina Jahier rappelle qu'il faut lancer rapidement la consultation si le festival doit être maintenu en 2027. Elle propose :

- Le principe d'une 8e édition les 11 et 12 juin 2027, sur un jour et demi comme cette année, ;
- Une réflexion sur la fréquence : un festival une année sur deux, et une édition plus « petite » les autres années ;
- La gratuité des spectacles, la billetterie n'ayant jamais dépassé 5 000 € : elle rendrait visible le fait que la CCVA produit le festival ;
- Un lieu unique, l'action culturelle étant déjà bien répartie sur le territoire, pour faciliter la logistique, la communication et l'identité du festival ;
- L'autorisation de lancer le marché public et de solliciter les subventions.

Elle précise que l'association Divertimento ne se positionnera pas pour 2027.



Échanges

Paulette Giancatarino estime que cette proposition n'est pas cohérente avec la recherche d'économies demandée aux services. Stéphanie Desarbres répond que c'est tout l'objet d'une édition une année sur deux. Michel Rochet juge difficile de dépenser davantage sur un sujet qui ne relève pas d'une obligation.

Patricia Sermier demande d'où viennent les festivaliers ; il lui semble qu'ils ne sont pas en majorité du Val d'Amour. Virginie Pate rappelle que le festival fonctionne grâce à de nombreux bénévoles, une quarantaine lors des éditions précédentes.

Etienne Rougeaux demande si le montant prévisionnel a été discuté et s'il peut être réduit. Marina Jahier indique qu'une enveloppe plus faible risque de limiter le nombre de candidats. Etienne Rougeaux propose d'organiser « la petite année » dès 2027. Frédéric Bouton appelle à ne pas tomber dans l'excès, tout en relevant qu'il s'agit d'un événement coûteux qui mobilise peu les habitants. Michel Rochet estime qu'une édition allégée permettrait de voir si la formule est appréciée.

Virginie Pate considère que la provenance du public importe peu : faire venir des personnes extérieures relève de l'attractivité et de l'image du territoire. Etienne Rougeaux appelle à ne pas « jeter le bébé avec l'eau du bain » : le festival participe de l'identité du territoire, notamment de sa culture théâtrale. Il juge dommage de couper net avec un événement qui a fait le succès du territoire et propose une année « light » en 2027, le temps de repenser la formule. Stéphanie Desarbres souligne que l'itinérance fait partie de l'identité du festival, tout en ayant un coût.

Marina Jahier indique que le chapiteau représente un poste important. Virginie Pate estime que l'économie ne retire rien à la qualité culturelle. Le volet musical pourrait être confié à un partenaire comme le Moulin de Brainans. Etienne Rougeaux rappelle qu'en vertu de l'annualité budgétaire, aucun engagement n'est pris pour 2028.

Patricia Sermier demande si les entrées seront payantes. Frédéric Bouton reste attaché à une participation du public ; la question n'est pas tranchée. Frédéric Bouton souhaite par ailleurs connaître la provenance des festivaliers.

Délibération

Le bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 avril 2026, modifiée par délibération du 24 septembre 2026 portant délégation d'attributions au bureau ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amour et sa compétence en matière d'action culturelle ;

Considérant l'attachement du territoire au Festival des Semeurs et sa contribution à l'identité et à l'attractivité du Val d'Amour ;

Considérant la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans le cadre de la préparation budgétaire 2027 ;

Considérant les délais nécessaires au lancement de la consultation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :



Approuve le principe d'une édition allégée du Festival des Semeurs en 2027, le deuxième week-end de juin, dont le format et l'enveloppe définitifs seront précisés lors de la préparation budgétaire ;

Précise qu'aucun engagement n'est pris à ce stade pour les éditions suivantes ;

Autorise M. le Président à engager la procédure de consultation correspondante, à solliciter les subventions mobilisables et à signer tous les actes à intervenir.

5. Prêt court terme

Il est rappelé que la Communauté de communes a consulté plusieurs établissements pour un prêt de court terme de 500 000 € sur deux ans, destiné au financement de la zone d'activité. Frédéric Bouton ne prenant pas part au vote, la présentation est assurée par Patricia Sermier. Frédéric Bouton quitte la pièce.

Quatre établissements ont répondu : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne, à taux variable ; l'Agence France Locale et La Banque Postale, à taux fixe ou variable. La Banque des Territoires, sollicitée à la demande de Paulette Giancattarino, n'a pas répondu. Les deux offres les mieux placées sont :

Établissement	Conditions	Frais de dossier
Crédit Agricole	Taux variable : Euribor 3 mois + 0,50 point	500 € (non négociables)
Agence France Locale	Taux variable : marge de 0,72 point (ou taux fixe)	Aucun

L'écart d'intérêts sur deux ans est d'environ 2 200 €. Déduction faite des frais de dossier, il reste un avantage d'environ 1 700 € en faveur du Crédit Agricole. À titre indicatif, l'Euribor 3 mois est passé d'environ 3,15 % début septembre à environ 2,60 %. Il est relevé que la durée courte limite le risque lié au taux variable. Virginie Pate ajoute que ce prêt serait plus facile à renégocier.

Délibération

Le bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10 et L.2337-3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 avril 2026, modifiée par délibération du 24 septembre 2026 portant délégation d'attributions au bureau ;

Vu les offres reçues du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne, de l'Agence France Locale et de La Banque Postale ;

Considérant le besoin de financement de court terme lié à la zone d'activité ;

Considérant que l'offre du Crédit Agricole présente le coût global le plus faible ;

M. Frédéric Bouton ne prenant pas part au vote et ayant quitté la pièce ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres prenant part au vote,

Retient l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de court terme de 500 000 € sur une durée de deux ans, à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois, avec une marge de 0,50 point et 500 € de frais de dossier ;

Autorise M. le Président à signer le contrat de prêt et tous les actes à intervenir.



6. Actualité des élus

- **Marina Jahier** propose de créer un groupe WhatsApp pour les membres du bureau ;
- **Virginie Valot** fait le point sur le mouvement de grève du 29 septembre : les accueils de loisirs de La Loye, La Vieille-Loye, Mont-sous-Vaudrey, Chamblay et Mouchard seront fermés. Celui de Souvans ne fonctionneront que partiellement (temps de midi) ; ceux de Port-Lesney et Cramans fonctionneront normalement. Les familles ont été informées par courriel, avec copie aux mairies. Marina Jahier précise que des médiathèques seront également fermées.
- **Stéphanie Desarbres** annonce une réunion publique sur le PLUi le **7 octobre 2026 à 19 h à La Loye**.
- **Stéphane Ramaux** informe le bureau que les factures Suez partiront cette semaine ; une demi-journée de permanence sera organisée au siège de la CCVA, à la date indiquée sur la facture.
- **Marina Jahier** propose, lorsqu'une présentation extérieure est prévue, de réserver un créneau de deux heures au bureau (19 h – 21 h). M. le Président préfère des réunions plus fréquentes à des réunions de trois heures. Il est convenu qu'une présentation extérieure donnera plutôt lieu à un temps d'échange informel distinct du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.

Fait et délibéré le lundi 28 septembre 2026.

La secrétaire de séance,

Virginie Pate



Le Président,

Etienne Rougeaux

